

● (1440)

LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA

LA SURVEILLANCE DES GROUPES PACIFISTES

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, j'adresse ma question au ministre de la Justice. Le *Citizen* d'Ottawa rapporte aujourd'hui que le service de sécurité de la GRC surveille les personnes qui s'opposent aux armes nucléaires, de même que les mouvements pacifistes contre le missile de croisière. C'est là une contradiction flagrante de ce que le solliciteur général a dit à la Chambre mardi et de sa déclaration au *Citizen* selon laquelle personne n'infiltré ces mouvements pour recueillir des renseignements. L'article du *Citizen* laisse entendre que le ministre n'est peut-être pas au courant des activités du service de sécurité et que, par conséquent, il a involontairement induit la Chambre en erreur.

Le ministre pourrait-il dire à la Chambre si les Canadiens ont le droit de ne pas être d'accord, de se prononcer contre les essais du missile de croisière au Canada et contre notre participation au réarmement, et de préconiser le désarmement de façon pacifique et patriotique sans être harcelés, photographiés et surveillés par le service de sécurité?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, cette affaire ne relève pas de ma compétence. Toutefois, étant donné que j'agis aujourd'hui au nom du solliciteur général—il voudra peut-être donner une réponse plus détaillée à son retour à la Chambre—je dois dire que, de toute évidence, le député connaît la réponse à sa question. Il va de soi que les Canadiens sont libres de participer à des démonstrations pacifiques partout au Canada, car c'est là un privilège que leur garantit la démocratie. Mon collègue ne veut sûrement pas laisser entendre que certaines activités sont exemptes de surveillance légitime, pas plus que des activités pacifiques et démocratiques sont essentiellement illégitimes. C'est pourquoi il n'existe aucune activité qui soit automatiquement exemptée de la surveillance des autorités. Chacun de ces énoncés est aussi valable que l'autre.

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Madame le Président, dans l'article que je viens de mentionner, le *Citizen* rapporte les propos d'un ex-agent de renseignements de la GRC qui aurait dit que tous les pacifistes sont de naïfs idéalistes, qu'il faudrait infiltrer ces groupes et que d'une façon ou d'une autre toutes les grandes organisations y compris les mouvements féministes et le mouvement ouvrier sont suspects. Je suis sûr que M. McDermott du CCT et M^{me} Doris Anderson du Comité d'action nationale seront heureux d'apprendre cela. Le ministre croit-il que parce que certains éléments communistes font partie de ces mouvements, il faudrait en considérer tous les membres comme suspects et les faire surveiller? Quelles mesures le ministre ou son gouvernement a-t-il l'intention de prendre pour faire cesser cette chasse aux sorcières à la McCarthy qui prend de plus en plus d'ampleur dans le Service de sécurité et qui ne fera qu'empirer si jamais on donne suite au projet de créer un Service de sécurité civil?

L'hon. Mark MacGuigan (ministre de la Justice): Madame le Président, le député cite des sources de renseignements qu'on ne connaît pas qu'il tient d'un article dont on ne sait s'il

Questions orales

est fondé ou non. Ce n'est pas ainsi que procède le gouvernement du Canada. Nous avons, bien sûr, pour politique de protéger les principes démocratiques sur lesquels repose notre société. Mais comme je le lui ai déjà dit tout à l'heure, il admettra avec moi que tout le monde peut faire l'objet d'une enquête dans certaines circonstances. Le tout est de savoir où et quand s'arrêter. Or, c'est exactement de cela qu'il s'agit en l'occurrence. Nous ne parlons pas des principes. Les principes ne sont pas en cause. Nous parlons des enquêtes menées sur certains individus. Le député ferait peut-être mieux de poser des questions au solliciteur général un autre jour à ce sujet.

* * *

LA SOCIÉTÉ PETRO-CANADA

LA LOCATION DE L'IMMEUBLE HANOVER À CALGARY

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Répondant à une question que lui a posée le député de Calgary-Centre, le ministre a répondu que Petro-Canada s'inspirait des meilleures techniques de gestion pour administrer ses ressources. Le ministre sait-il qu'en septembre dernier, Petro-Canada Resources a loué pour une période de 20 ans l'immeuble Hanover de Calgary au coût annuel de 6.2 millions? L'édifice est toujours vide. Le ministre peut-il nous dire que c'est sa façon à lui de promouvoir les meilleures techniques de gestion chez Petro-Canada? Voudrait-il aussi confirmer que Petro-Canada cherche à sous-louer des locaux pour la moitié du prix qu'ils lui coûtent?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, je vais sûrement examiner cette question. Je ne suis pas au courant des prix de location par rapport à ce que coûte l'immeuble. Je vais me renseigner et, le cas échéant, je ferai part au député de mes constatations.

M. Wright: Madame le Président, le 23 février, j'ai écrit au ministre à ce sujet. Et je lui ai envoyé une autre lettre le 31 mai.

Des voix: Oh, oh!

LA COMPRESSION DE PERSONNEL

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire. On a avisé la direction de Petro-Canada Resources de réduire de 25 p. 100 son personnel à compter de septembre prochain. Est-ce ainsi que le ministre entend promouvoir les meilleures techniques de gestion?

L'hon. Jean Chrétien (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Madame le Président, si la direction n'a pas besoin de ses employés, il est normal qu'elle en réduise le nombre. Le député affirme que l'immeuble a été mal administré et il me le reproche. C'est peut-être vrai; je l'ignore. Je vais me renseigner et lui ferai part de mes constatations. Cependant, si je n'ai pas répondu à sa lettre, c'est que je n'avais moi-même pas reçu de réponse. Si le député veut que tous les employés conservent leur place, il se peut que la direction ait besoin des locaux pour elle-même. Je pense qu'elle doit licencier du personnel si elle n'en a pas besoin. Et si elle licencie du personnel excédentaire, ce n'est pas moi qui vais le lui reprocher.